



**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE**  
**Travaux de restauration hydromorphologique de la rivière La Garde**  
-  
**COMMUNE DE GRIMAUD**

**1. CONTEXTE ET OBJET DE L'ENQUETE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE**

Par arrêté préfectoral en date du 3 février 2023, Monsieur le Préfet du Var a déclaré d'utilité publique sur le territoire de la commune de Grimaud et au bénéfice de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, les travaux de restauration hydromorphologique de la rivière La Garde.

Une enquête parcellaire initiale a été réalisée du 28 avril 2022 au 31 mai 2022 inclus. Le dépôt en mairie du dossier d'enquête parcellaire a fait l'objet d'une notification individuelle à chacun des propriétaires intéressés.

**Après recherches et vérifications opérées au sujet de l'identité des propriétaires, il est ressorti que l'une des parcelles objet de l'enquête avait fait l'objet d'une division et d'un changement de propriétaire. Il est donc apparu nécessaire de procéder à une enquête parcellaire complémentaire.**

**L'enquête parcellaire complémentaire sera conduite conformément aux dispositions des articles R.131-3 et suivants du Code de l'Expropriation.** Cette enquête permettra aux propriétaires et aux ayants-droits d'identifier les limites d'emprise. Elle est également destinée à vérifier l'identité des propriétaires et à rechercher les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Les intéressés seront invités à consigner leurs observations sur le registre prévu à cet effet et déposés en Mairie et ce pendant toute la durée de l'enquête ou à les adresser par écrit, au Commissaire enquêteur désigné.

A l'issue du délai d'enquête, le Commissaire enquêteur donnera son avis sur l'emprise des travaux projetés et dressera un rapport sur l'opération.

## **2. COMPOSITION DU DOSSIER**

Le dossier comprend :

**Un état parcellaire** reprenant l'identité et l'adresse des propriétaires réels ou présumés tels, le bien concerné (parcelle), les références cadastrales, le numéro de plan parcellaire, la surface d'emprise.

**Un plan parcellaire** dressé à l'échelle 1/1000ème sur lequel figure :

- ✓ **La parcelle** concernée par la présente enquête,
- ✓ **Le numéro d'unité foncière** permettant de faire le lien avec l'état parcellaire,
- ✓ **Les limites de la Déclaration d'Utilité Publique des travaux de restauration hydromorphologique de la rivière La Garde sur la Commune de Grimaud.**

Le tout en 3 exemplaires.